

Initiatives parlementaires

Les aînés se rappellent les jours sombres de la guerre, qui les ont profondément marqués. Dans la famille de mon père, il y avait trois garçons. L'un est entré dans l'armée, un autre dans la marine, et le dernier dans l'aviation. Ils ont tous vécu une expérience différente et ils sont tous revenus avec des attitudes différentes. Il est cependant un sentiment qu'ils partageaient tous les trois. Ils ne voulaient plus jamais aller à la guerre. Voilà l'important. S'il se présentait cependant une cause juste, elle pourrait inciter des gens comme eux à y retourner.

J'ai vu les reportages sur la reconstitution du jour J et le rôle que les Canadiens y ont joué avec fierté à l'époque, en y perdant la vie. Je me trouvais là pour représenter mon régiment, le Queen's Own Rifles du Canada, qui a débarqué à Beny-sur-Mer. Je m'y trouvais avec un camarade de régiment qui était encore assez jeune pour assister aux cérémonies. Il avait été commandant de peloton. Des 110 hommes de la compagnie qui ont débarqué, 19 seulement ont survécu. Il est pénible de penser à tous ceux qui sont restés sur les plages. Nous avions avec nous certains des sergents qui avaient servi à l'époque au sein d'autres compagnies. Ils ont fait une reconstitution historique en essayant de reconquérir leurs objectifs du jour J, qui, on le sait, a fini par entraîner la défaite des nazis et a contribué à instaurer la paix dans le monde durant une brève période, jusqu'à la guerre de Corée.

J'invite les députés à bien examiner la proposition afin de reconnaître ce sacrifice de façon tangible. Les fonctionnaires sont en quelque sorte le prolongement des institutions de l'État. Voilà pourquoi j'interviens aujourd'hui pour appuyer la mesure à l'étude.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la suite de mon collègue, le député de Stratford, pour appuyer ce projet de loi.

Il y a plusieurs années, j'ai vécu ce qui constitue peut-être l'une des expériences les plus extraordinaires que puisse vivre un député. J'ai eu l'honneur d'aller avec la délégation canadienne au 75^e anniversaire de la bataille du plateau de Vimy, en

compagnie de 14 anciens combattants qui avaient pris part à cette bataille, la première à laquelle participait le Canada. Bon nombre disent que c'est peut-être celle-là qui a fait prendre conscience de l'importance de notre pays. Tous les anciens combattants avaient plus de 90 ans.

Je me souviens d'un jeunot de 93 ans qui poursuivait un de ses camarades de 95 ans autour d'un des monuments. J'étais renversée par l'énergie et le dynamisme qui animaient ces personnes malgré leur âge avancé. J'imagine qu'il fallait avoir une santé de fer pour survivre dans les tranchées de 1914 à 1918.

J'ai vu certains des cimetières dont mon collègue a parlé. Je me souviens de m'être promenée dans le plus grand cimetière du Commonwealth. J'oublie si c'était en France ou en Belgique. Il y avait des rangées et des rangées de ces petites pierres tombales blanches ornées de feuilles d'érable et portant l'inscription: «Soldat canadien connu de Dieu seulement». Je défie quiconque de ne pas éclater en sanglots après cela.

Je suis aussi allée brièvement avec certains anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale à Dieppe et j'ai vu la redoutable et terrifiante plage où de jeunes Canadiens ont combattu et laissé leur vie en si grand nombre.

Je voudrais donc exprimer mon appui, à titre de députée de Halifax, cette ville qui abrite la plus grande base navale du Canada et dont les Canadiens de toutes les régions se souviennent avec reconnaissance et respect. Je crois que nous devrions désigner le jour du Souvenir comme un jour férié, de manière que jamais, au grand jamais, nous n'oublions ce que des Canadiens ont fait pour préserver leur liberté et leur patrimoine et afin que les générations à venir le sachent elles aussi.

Le Président: Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 33, la Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 33.)